

Initiales du Président
01360
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le mercredi
12 mai 2021, par visioconférence :**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE
VALCOURT.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours	Jacques David	André Leduc
Maricourt	Robert Ledoux	Serge Turcotte
Racine	Christian Massé	André Courtemanche
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	Bertrand Bombardier
Ville de Valcourt	Renald Chênevert	
Lawrenceville	Derek Grilli	

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire et assiste à la séance par visioconférence.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie, participe à la réunion par visioconférence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président Patrice Desmarais ouvre la séance ordinaire à 19h00.

040-21-05-12 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire, lequel a été lu à haute voix par madame la secrétaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR RENALD CHÊNEVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Séance ordinaire tenue à huis clos et par visioconférence
3. Adoption du procès-verbal du 14 avril 2021
4. Correspondance
5. Administration
 - 5.1 Comptes à payer, ratification comptes et salaires payés durant le mois
 - 5.2 Dépôt de l'annexe H de l'entente constitutive de la Régie mise à jour au 31 décembre 2020
 - 5.3 Offre d'achat pour la remorque fermée Wells
 - 5.4 Modification à l'entente relative à la fourniture de service intervenue entre la Régie incendie de Roxton Falls et la Régie incendie de Valcourt

Initiales du Président
01361
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

- 5.5 Offre de services pour établir la valeur assurable des bâtiments et des équipements
- 6. Incendie
 - 6.1 Interventions avril 2021
 - 6.2 Recrutement
- 7. Période de questions
- 8. Levée de la séance

ADOPTÉE

041-21-05-12 SÉANCE ORDINAIRE TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 14 mai 2021 ;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

ATTENDU QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN MASSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux y assistent et participent par visioconférence.

ADOPTÉE

042-21-05-12 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2021

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR RENALD CHÊNEVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Initiales du Président
01362
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

QUE le procès-verbal du 14 avril 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

043-21-05-12 **CORRESPONDANCE**

ATTENDU QU' un rapport de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire jusqu'à celle-ci a été remis aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBERT LEDOUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la correspondance reçue soit, par les présentes, adoptée et déposée aux archives de la Régie pour y être conservée et mise à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

044-21-05-12 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant le mois d'avril 2021, totalisant une dépense de 25 002.11 \$ a été remise aux membres du conseil;

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 12 mai 2021, totalisant une dépense de 8 546.52 \$, a été remise aux membres du conseil;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois d'avril 2021 une dépense qui totalise 15 577.47 \$;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBERT LEDOUX, APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE les chèques #L2100030 à L2100039 et C2100084 émis pour les comptes payés durant le mois d'avril 2021, totalisant une dépense de 25 002.11 soient ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #C2100085 à #C2100107, pour les comptes à payer au 12 mai 2021, pour une dépense qui totalise 8 546.52 \$;

QUE les chèques #D2100122 à #D2100165 émis pour les salaires nets payés durant le mois d'avril 2021, totalisant une dépense de 15 577.47 \$ soient ratifiés.

ADOPTÉE

Initiales du Président
01363
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

**DÉPÔT DE L'ANNEXE H DE L'ENTENTE CONSTITUTIVE DE LA
RÉGIE MISE À JOUR AU 31 DÉCEMBRE 2020**

La secrétaire dépose l'Annexe H.

Le point suivant étant le dépôt d'une offre d'achat pour la remorque fermée Wells faite par la municipalité du Canton de Valcourt, messieurs Patrice Desmarais et Bertrand Bombardier, respectivement délégué et délégué substitut pour la municipalité du Canton de Valcourt, se retirent de toutes discussions et décisions et quittent la visioconférence.

Monsieur Patrice Desmarais, se retire également en tant que président du Conseil. La présidence est assurée par monsieur Robert Ledoux, vice -président pour le point suivant.

045-21-05-12 **OFFRE D'ACHAT POUR LA REMORQUE FERMÉE WELLS**

ATTENDU QUE la Régie souhaite vendre la remorque fermée Wells ;

ATTENDU QU' avant de procéder à une mise en vente élargie, la remorque a d'abord été offerte aux six municipalités constituant la Régie;

ATTENDU QU' une seule offre d'achat a été déposée et ce par la municipalité du Canton de Valcourt ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENALD CHÊNEVERT, APPUYÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN MASSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D' accepter l'offre d'achat faite par la Municipalité du Canton de Valcourt pour l'acquisition de la remorque fermée Wells au montant de 3 700\$ avant taxes applicables ;

D' autoriser madame Céline Cloutier, secrétaire-trésorière à signer tout document relatif à la vente et au transfert de la remorque auprès de la SAAQ.

ADOPTÉE

Messieurs Desmarais et Bombardier réintègrent la visioconférence.

Monsieur Desmarais reprend ses fonctions de président du Conseil.

046-21-05-12 **MODIFICATION À L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE
SERVICE INTERVENUE ENTRE LA RÉGIE INCENDIE DE ROXTON
FALLS ET LA RÉGIE INCENDIE DE VALCOURT**

ATTENDU QUE la Régie incendie de Roxton Falls et la Régie incendie de Valcourt ont signé le 18 avril 2012 une entente relative à la fourniture de service ;

ATTENDU QUE la Régie incendie de Valcourt souhaite maintenir en vigueur ladite entente de service, à l'exception de ce qui a trait aux

Initiales du Président
01364
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

interventions requérant une équipe de pompiers spécialisés en espace clos et la fourniture d'équipement de sauvetage ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN MASSÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR RENALD CHÊNEVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D' informer la Régie incendie de Roxton Falls que la Régie incendie de Valcourt modifie en retirant de l'entente de service intervenue entre les parties le 18 avril 2012 tout service requérant une équipe de pompiers spécialisés en espace clos et la fourniture d'équipement de sauvetage.

Le retrait du service « espace clos » ne change en rien toutes les autres clauses de l'entente qui demeure en vigueur.

ADOPTÉE

047-21-05-12 **OFFRE DE SERVICE POUR ÉTABLIR LA VALEUR ASSURABLE DES BÂTIMENTS ET DES ÉQUIPEMENTS INCENDIE**

ATTENDU QU' une rencontre a eu lieu en mars dernier avec un courtier en assurance de dommages de FQM Assurances afin d'effectuer une mise à jour des informations contenues à la police d'assurance détenue par la Régie ;

ATTENDU QU' il a été discuté lors de cette rencontre de la possibilité de fournir une évaluation agréée des bâtiments, des véhicules et des équipements et des avantages de cette démarche pour l'assuré ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENALD CHÊNEVERT, APPUYÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN MASSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D' accepter l'offre de services de SPE Valeur Assurable pour la fourniture de services professionnels en évaluation immobilière plus spécifiquement décrits dans un document de SPE Valeur Assurable daté du 27 avril 2021 ;

D' exclure de l'offre de services l'évaluation de l'entrepôt.

ADOPTÉE

INCENDIE

INTERVENTIONS AVRIL 2021

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois d'avril 2021.

048-21-05-12 **RECRUTEMENT**

ATTENDU QUE la Régie souhaite maintenir ses effectifs à 34 pompiers afin d'assurer un service optimal ;

ATTENDU QUE certains départs à la retraite ou autres sont prévus incessamment ;

Initiales du Président
01365
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN MASSÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR RENALD CHÊNEVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

DE procéder à un recrutement dans le but d'embaucher prochainement deux nouvelles recrues.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

048-21-05-12 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN MASSÉ :

QUE l'assemblée soit levée à 19h40.

ADOPTÉE

Célyne Cloutier, secrétaire

Patrice Desmarais, président

JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.